

COMMUNIQUE DE MONSIEUR LE MAIRE

Depuis le 30 octobre, une nouvelle période de confinement a été mise en place avec toutes ses contraintes. Elles impactent votre quotidien. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez un problème, les élus sont à votre disposition ainsi que les agents territoriaux. La mairie reste ouverte.

Si vous avez besoin d'attestations de déplacement dérogatoire, vous pouvez vous rendre en mairie pour en retirer. Nous avons des masques lavables à votre disposition, n'hésitez pas à nous faire part de votre besoin.

Nous nous adaptons avec ces contraintes. La santé de chacun est privilégiée et reste la priorité de vos élus.

Merci aux membres de l'association Acti-Club pour la confection et la distribution de 2 masques par enfants et adolescents de 11 à 18 ans. C'est une très louable attention.

La fête de Noël sera bien différente pour les enfants, il n'y aura pas de spectacle à la Maison pour tous. Si les règles sanitaires le permettent, le Père Noël se déplacera au domicile des enfants pour leur offrir des jouets, sans entrer dans les maisons. Nous vous communiquerons les dates de visite du Père Noël.

La distribution des colis pour nos plus anciens se fera le 21 décembre à partir de 16h30, les élus offriront le colis en respectant les règles sanitaires. Nous prendrons rendez-vous avec vous. Pour la sécurité de tous, nous resterons devant votre porte.

La plantation des arbres pour honorer les naissances est reportée à l'année prochaine.

Le confinement oblige la commune à différer certains investissements, le nouvel abribus ainsi que les illuminations ne peuvent être installés, nous le regrettons. Les rendez-vous avec les administrations et certaines entreprises sont annulés ou reportés. Mais vos élus continuent d'étudier et d'élaborer les projets pour les années futures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 octobre 2020.

Absente et excusée : Madame Marie Barbarisi, pouvoir à Bernard Rateau

1. DESIGNATION DES COUPES DE BOIS ANNEE 2021

Programme de coupes 2021 : Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de décider de la destination des coupes de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, approuve les coupes inscrites en vente sur pied et autorise la vente par l'Office National des Forêts.

2. DELIVRANCE DES COUPES D'AFFOUAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et jeudi de 17h à 19h

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

- Tri sélectif : les lundis 16 et 30 novembre - Lundi 14 décembre

Ordures ménagères : le jeudi 19 novembre - Les jeudis 3 et 17 décembre

DECHETTERIE A BACCARAT

Horaires d'hiver

- Lundi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- Mardi : 8h45 - 12h00
- Mercredi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- Jeudi : sur rendez-vous de 8h45 - 12h00
- Vendredi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h00
- Samedi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h00

La déchetterie est fermée les jours fériés

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT

Nous vous rappelons que les CNI (Carte nationale d'identité) et passeport ne sont plus délivrés en mairie de Lachapelle.

Pour cela vous pouvez vous rendre en mairie de Baccarat,
uniquement sur rendez-vous.

Pour tout renseignement vous pouvez prendre contact au **03.83.76.35.35**